



DECLARATION CGT

à la Commission Nationale Paritaire de Négociations **de la CCNT du 31/10/1951 réunie le 10 novembre 2015**

Depuis plusieurs années, les employeurs de la FEHAP sont à l'offensive contre les droits des salarié-e-s de la Convention Collective Nationale du Travail du 31/10/1951.

Entre 2011 et 2013, la FEHAP a mené la bagarre pour remettre en question 15 points jugés « trop favorables aux salarié-e-s et coûteux pour les établissements » : prime de départ en retraite, évolution de l'ancienneté, etc.

Certains points sont maintenus au titre des avantages individuels acquis (récupération jours fériés, heures supplémentaires à 100 %...) pour les salarié-e-s étant en fonction avant le 2 décembre 2012 et ayant bénéficié au moins une fois de leur droit. La CGT s'oppose à ce système à deux vitesses qui oppose les salarié-e-s les uns contre les autres !

Aujourd'hui, l'attaque majeure est celle sur nos salaires !

Depuis plus de 5 ans le point d'indice est gelé, il n'a augmenté que de 3,5 % (soit 0,15 €) ces 10 dernières années. Sur la même période, l'inflation cumulée est de 14,3 %.

Les salarié-e-s relevant de la CCNT du 31/10/1951 se sont largement appauvris. Tous les indices inférieurs à 332 sont en-dessous du SMIC, cela représente 9 indices et 42 métiers. Pour remettre l'indice 291 au-dessus au SMIC, il faudrait une valeur du point à 5,011€, soit une augmentation de 12,14 %.

Or, les employeurs de la FEHAP refusent la moindre discussion à ce sujet, pratiquant un chantage permanent : ils utilisent comme seule marge de manœuvre la masse salariale et prétextent un budget de sécurité sociale toujours plus restreint.

La CGT ne peut tolérer plus longtemps cette mascarade de « dialogue de social » ! **Il nous faut porter avec les autres organisations syndicales le principe que nous ne négocierons plus d'autres points avant que cette question ne soit réglée.**

Seule une mobilisation d'ampleur des salarié-e-s dans l'ensemble de la Branche Associative Sanitaire et Sociale (BASS) « fera bouger les lignes » !

Paris, le 10 novembre 2015.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale - UFAS CGT

Case 538 - BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL ● 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

● Tél. : 01 55 82 87 81 ● Fax. : 01 55 82 87 77

Site internet : www.sante.cgt.fr ● e-mail : ufas@sante.cgt.fr